

ÉPREUVES ORALES DU BACCALAURÉAT

	épreuve	préparation	Coeff	contenu	points
ES en LV1 oral de spécialité de langue de complément	20 min	20 min	2	1. partie 1 <ul style="list-style-type: none"> • porte sur un document étudié en classe • choisi dans liste qui doit représenter 20 pages environ • qui peuvent être des passages significatifs d'une œuvre complète • si œuvre complète, l'échange porte sur l'ensemble de l'œuvre • exposé (= rendre compte) + échange avec examinateur 	10 pts
				2. partie 2 <ul style="list-style-type: none"> • entretien sur un document non étudié en classe 	10 pts
Série ES LV2 oral <i>(pour candidats qui n'ont pas choisi en épreuve de spécialité l'épreuve de LV2 de complément)</i>	20 min	20 min	3	<ul style="list-style-type: none"> • Porte sur un document (texte) étudié en classe • choisi dans la liste fournie qui doit représenter 15 pages environ. • On peut y adjoindre des documents iconographiques. • 2 parties : le candidat présente le texte ou le document iconographique puis s'entretient à propos de ce document avec l'examineur. 	10 pts pour présentation 10 pts pour entretien
Série ES en LV2 oral obligatoire de spécialité de langue de complément	30 min	30 min	3 + 2	1. partie 1 (15 minutes) <ul style="list-style-type: none"> • exposé sur un document étudié en classe • 20 pages • qui peuvent être des passages significatifs d'une œuvre complète • si l'œuvre complète est choisie, le candidat fait le compte rendu d'un passage significatif de l'œuvre et l'échange porte sur l'ensemble de l'œuvre • exposé complété par un échange avec le professeur 2. partie 2 (15 minutes) <ul style="list-style-type: none"> • entretien sur un document non étudié en classe 	10 pts + 10 pts

<p>Série L en LV1</p> <p>oral de spécialité de langue de complément</p>	20 min	20 min	4	<p>partie 1 (10 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • exposé sur un document étudié en classe • 20 pages • qui sont des passages significatifs d'une œuvre complète • si l'œuvre complète est choisie, le candidat fait le compte rendu d'un passage significatif de l'œuvre et l'échange porte sur l'ensemble de l'œuvre <p>partie 2 (10 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • entretien sur un document non étudié en classe. 	<p>10 pts</p> <p>+</p> <p>10 pts</p>
<p>Série L en LV2</p> <p>oral de spécialité de langue de complément</p>	20 min	20 min	4	<p>partie 1 (10 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • exposé sur un document étudié en classe • 20 pages • qui peuvent être des passages significatifs d'une œuvre complète (œuvre non obligatoire) • exposé complété par un échange avec le professeur • si l'œuvre complète est choisie, le candidat fait le compte rendu d'un passage significatif de l'œuvre et l'échange porte sur l'ensemble de l'œuvre <p>partie 2 (10 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • entretien sur un document non étudié en classe 	<p>10 pts</p> <p>+</p> <p>10 pts</p>
<p>Série L</p> <p>Oral de spécialité en LV 3</p>	20 min	20 min	4	<ul style="list-style-type: none"> • Porte sur un document étudié en classe • choisi dans la liste fournie qui doit représenter 15 pages environ. • On peut y adjoindre des documents iconographiques. • Le candidat présente le texte ou le document iconographique puis s'entretient à propos de ce document avec l'examineur. 	<p>10 pts</p> <p>+</p> <p>10 pts</p>
<p>Epreuves orales de contrôle</p> <p>Toutes séries d'enseignement général</p>	20 min	20 min	(1)	<ul style="list-style-type: none"> • Porte sur un texte étudié en classe • Texte choisi dans la liste fournie • si l'épreuve correspond à une épreuve de LV 1, la liste doit comporter 20 pages • si l'épreuve correspond à une épreuve de LV 2, la liste doit comporter 15 pages • présentation suivie d'un entretien. 	<p>10 pts</p> <p>+</p> <p>10 pts</p>

Epreuve facultative orale	20 min	20 min		<ul style="list-style-type: none"> • Porte sur un document étudié en classe • choisi dans la liste fournie qui doit représenter 15 pages environ. • On peut y adjoindre des documents iconographiques. • Le candidat présente le texte puis s'entretient à propos de ce document avec l'examineur 	10 pts + 10 pts
Toutes séries générales et technologiques					

(1) Celui de l'épreuve écrite correspondante

> Critères d'évaluation de l'oral et de l'écrit



Critères d'évaluation pour l'écrit :

- Pertinence de la réponse à la question posée
- Construction du développement
- Correction de la syntaxe
- Richesse de la syntaxe et du lexique au service d'une langue naturelle en adéquation avec la cohérence du discours

Toute présentation rendant la lecture difficile sera sanctionnée.

Critères d'évaluation pour l'oral :

- aisance à s'exprimer, l'aptitude à la prise de parole en continu et à la prise de risques
- la richesse, la souplesse et la précision des moyens linguistiques mis en œuvre ;
- l'intelligibilité du contenu exprimé ;
- la correction morpho-syntaxique et phonétique, l'aptitude à l'autocorrection ;
- l'aptitude à analyser et à argumenter ;
- la pertinence des réactions aux incitations ou aux questions de l'examineur.

On ne retiendra pas comme critère ce qui relève de l'érudition. On valorisera en revanche les manifestations pertinentes de la culture générale du candidat.

Dans toutes les définitions d'épreuve orale, le mot "document" désigne un texte, un document iconographique, un enregistrement audio ou vidéo.